



## Règlement du Camping

Nous attirons votre attention sur le respect du voisinage, des installations communes, de la surveillance des enfants et adolescents ainsi que du règlement concernant les invités et visiteurs.

**La musique doit être audible à votre oreille mais pas forcément à celle de votre voisin !**

**Pensez aussi à ne pas claquer trop fort les portes des véhicules  
le soir et le matin de bonne heure !**

**Les chiens doivent être tenus en laisse et les excréments ramassés**

**Nous mettons à votre disposition des cendriers pour écraser les cigarettes !  
- - - N'hésitez pas à en demander - - -**

Le bâtiment sanitaire n'est pas une salle de jeu. Les enfants de – de 7 ans doivent être OBLIGATOIREMENT accompagnés par un adulte !

Les jeux mis à disposition gratuitement sont sous la responsabilité des parents (Table Ping Pong, Trampolines, Baby Foot)

Le lavage des véhicules, vélos et autres matériels n'est pas autorisé.

Seuls les barbecues à gaz et Plancha sont autorisés (le charbon de bois est interdit)

Pour la location résidentielle\* d'emplacement, celui-ci doit rester propre et en bon état de rangement.

Il en est de même pour les tentes, caravanes et auvents (bâches interdites ainsi que coffres et toutes installations extérieures type chantier)

**La baignade est autorisée uniquement sur la plage aménagée  
et surveillée à 800m du camping.**

A partir du camping, Pêche\* (Permis Obligatoire) et départ possible en bateau\*\* et/ou en planche à voile\*\*

La pêche est possible également autour du plan d'eau selon réglementation (Permis Obligatoire) sauf petitonne, tuquet, bigousset, combes et schmitz.

**La rive du camping n'est accessible que pour nos résidents en tente, caravane, camping-Car et en location caravane ou mobil-home !**

\* Forfait printemps/Automne (avril à juin et sept-oct) ou Eté (juillet/Août)

N'hésitez pas à demander un devis

\*\* matériels non fournis

**Interdiction de fumer  
Dans le Bâtiment  
Sanitaire**



Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 68€ ou à des poursuites devant le tribunal de police.  
Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en consultant le...

**Ne rien jeter directement  
dans les containers  
Poubelles  
Des sacs sont à votre  
disposition gratuitement !**